

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION DE L'HÊTRE

Article 1 – Objet

Le présent règlement intérieur complète les statuts de l'association. Il a pour objet de préciser les règles de fonctionnement interne, notamment dans le cadre des activités sportives, artistiques et liées à la nature.

Article 2 – Adhésion

Toute personne souhaitant adhérer à l'association doit :

- remplir un bulletin d'adhésion sur HelloAsso ;
- s'acquitter de la cotisation annuelle ;
- accepter les statuts et le présent règlement intérieur.

Article 3 – Respect des valeurs

Les membres s'engagent à respecter les valeurs de l'association :

- respect des personnes et de la diversité ;
- respect de l'environnement et de la nature ;
- esprit sportif, fair-play et bienveillance ;
- liberté d'expression dans le respect des autres.

Article 4 – Activités

L'association propose :

- des activités sportives (jeux en plein air, activités collectives, tournois etc.) ;
- des activités artistiques (ateliers, créations, événements culturels) ;
- des activités en lien avec la nature (sorties, sensibilisation écologique, ramassage de déchets, potager).

Les membres doivent respecter les consignes données par les encadrants.

Article 5 – Encadrement et sécurité

- Les activités sont encadrées par des responsables désignés.
- Les participants doivent adopter un comportement responsable.
- Le matériel doit être utilisé correctement.
- En cas d'activité sportive, artistique ou en lien avec la nature un certificat médical et tout autres documents permettant le bon déroulé d'une activité peut être au préalable demandé.

Article 6 – Responsabilité

L'association ne pourra être tenue responsable en cas de non-respect des consignes ou d'usage inapproprié du matériel.

Chaque membre est responsable de ses effets personnels.

Article 7 – Règles spécifiques aux activités en nature

- Respect de l'environnement (ne pas jeter de déchets, respecter la faune et la flore).
- Respect des lieux visités.
- Respect des consignes de sécurité liées aux sorties.

Article 8 – Comportement

Tout comportement violent, discriminatoire ou contraire aux valeurs de l'association pourra entraîner :

- un avertissement ;
- une exclusion temporaire ou définitive.

Article 9 – Utilisation des images

Sauf opposition écrite, les membres autorisent l'association à utiliser leur image (photos/vidéos) dans le cadre de la communication de l'association.

Article 10 – Participation financière

Certaines activités peuvent nécessiter une participation financière complémentaire.

Article 11 – Sanctions

Le bureau peut décider de sanctions en cas de non-respect du règlement :

- avertissement ;
- suspension ;
- exclusion.

Article 12 – Modification du règlement intérieur

Le présent règlement peut être modifié par le bureau ou validé en assemblée générale.

Fait à Conflans-Sainte-Honorine, le 23/04/2026

Julien PILATO

Président de l'Association de l'Hêtre



Lole COURTOIS

Vice-Présidente et Trésorière de
l'Association de l'Hêtre

